

La *Hudson's Bay Company* et le financement des écoles confessionnelles au Manitoba avant 1870

par

Jean-Marie Taillefer
Ministère de l'Éducation
Winnipeg (Manitoba)

et

Claude de Moissac
Winnipeg (Manitoba)

RÉSUMÉ

Malgré les lois abolissant le système scolaire confessionnel au Manitoba en 1890, les écoles confessionnelles ont continué à exister, mais en nombre réduit. Les écoles catholiques de la province, qui réclament plus d'appui du gouvernement manitobain, insistent sur le fait que ces lois sont anticonstitutionnelles et que la *Hudson's Bay Company*, qui gouvernait alors le territoire avant l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, reconnaissait ces écoles. Cet article examine les contributions de la *Hudson's Bay Company* à l'éducation dans la colonie de la Rivière-Rouge avant 1870: appui aux écoles confessionnelles catholiques et protestantes par le versement de fonds, par des dons de terrain et par le transport des enseignants qui viennent travailler à la Rivière-Rouge; des appuis qui sont, en quelque sorte, des encouragements à la mise en place de nouvelles écoles.

ABSTRACT

Despite the laws that abolished them in Manitoba in 1890, denominational schools continued to exist, albeit in smaller numbers. The province's Catholic schools, which are demanding more support from the Manitoba government, insist that the laws are unconstitutional and that the *Hudson's Bay Company*, which governed the territory before Manitoba's entry into the Canadian Confederation, recognized these schools. The article examines the contributions the *Hudson's Bay Company* made to education in the Red River Colony before 1870, including: support through funding to Catholic and

Protestant denominational schools, donations of land and transport of teachers coming to work in the Red River Colony. This support represented, as it were, incentives for the establishment of new schools.

La question des écoles au Manitoba, de 1890 à 1896, a eu un impact considérable au sein de la province, mais aussi au niveau national. Cette question, jamais réglée à la satisfaction de toutes les parties impliquées, refait surface périodiquement. Les catholiques de la province, qui, par rapport aux écoles publiques, ne reçoivent qu'un appui partiel pour leurs écoles, insistent pour dire que les lois passées en 1890 abolissant le système confessionnel étaient anticonstitutionnelles et qu'elles devraient être déclarées *ultra vires*. L'argument le plus important est que les écoles confessionnelles recevaient un appui financier du gouvernement reconnu au Manitoba avant 1870, c'est-à-dire la *Hudson's Bay Company* (HBC). Aussi, selon l'article 22 de l'*Acte du Manitoba* (1870), les catholiques auraient eu des garanties constitutionnelles qui leur assuraient non seulement le droit à leurs écoles, mais aussi le droit à ce que ces écoles soient subventionnées par l'État. Le présent article examine le rôle que la HBC a joué dans le financement de l'éducation dans la colonie de la Rivière-Rouge avant l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne.

Avant 1870, les écoles sur le territoire qui est présentement le Manitoba étaient confessionnelles et étaient dirigées par le clergé. Dans *Une page de l'histoire des écoles au Manitoba* (1893), M^{gr} Taché¹ écrit que les abbés Norbert Provencher et Sévère Dumoulin, fondateurs des premières écoles dans la région de la Rivière-Rouge, agissaient selon les instructions précises de M^{gr} Plessis, archevêque de Québec. Ces instructions stipulaient que l'éducation chrétienne faisait partie des responsabilités des missionnaires. Les articles six et onze de ces instructions font référence spécifiquement à l'éducation et aux écoles:

Ils s'attacheront avec soin particulier à l'éducation chrétienne des enfants, établiront à cet effet des écoles et des catéchismes dans toutes les bourgades qu'ils auront occasion de visiter.

Les missionnaires fixeront leur demeure près du Fort Douglas, sur la Rivière-Rouge, construiront une église, une maison, une école; tireront, pour leur subsistance, le meilleur parti possible des terres qui leur seront données².

Dès son arrivée, Provencher établit une école dans son presbytère et il enseigne le catéchisme et le latin aux jeunes garçons de la Rivière-Rouge. Plus au sud, à Pembina, qui, à l'époque, faisait partie de *Rupert's Land*, le novice Guillaume Edge, arrivé en même temps que Provencher et Dumoulin, enseigne lui aussi aux jeunes garçons de la région. Dans une lettre en date du 5 janvier 1819, Dumoulin souligne que «M. Edge fait l'école à Pembina, il a eu déjà près de 60 écoliers»³. Écrivant à M^{gr} Plessis la même journée, Provencher indique qu'on devrait faire venir des religieuses pour enseigner aux filles et aux femmes de la colonie de la Rivière-Rouge. «Déjà, si nous avions des soeurs pour l'instruction des filles, elles trouveraient de l'occupation»⁴.

Il n'y avait pas que les prêtres catholiques qui se souciaient de l'éducation. Les premiers pasteurs anglicans et presbytériens fondèrent des écoles dès leur arrivée dans la colonie de la Rivière-Rouge. M^{gr} Taché, dans un *affidavit* écrit en 1891 dans le cadre du procès Barrett, appuie l'affirmation selon laquelle, de 1818 à 1870, «[t]hese schools were denominational schools, some of them being regulated and controlled by the Roman Catholic Church and others by various Protestant denominations»⁵. Dans son étude sur l'éducation, il ajoute:

[...] Les dénominations religieuses les établissaient; les parents aidaient dans une certaine mesure; dans aucun cas ils n'étaient gênés dans leur liberté d'en faire bénéficier leurs enfants, ils n'étaient nullement tenus de détourner leur aide de ces écoles, pour assister d'autres institutions, auxquelles ils ne pouvaient pas ou ne voudraient pas envoyer leurs enfants. Nos écoles d'alors n'existaient pas de par la loi. D'un autre côté, l'*autorité civile ou l'État*, loin d'enrayer en quelque chose l'action de ces écoles, les favorisait et les aidait (Taché, 1893, p. 10).

La *Hudson's Bay Company* reconnaissait les écoles établies par le clergé, sans toutefois en fonder. M^{gr} Taché précise que «[t]here were no Public schools in the sense of State schools»⁵. Malgré le manque de législation formelle dans le domaine de l'éducation, ces écoles étaient reconnues en pratique par les divers niveaux de gouvernement de la HBC, qui octroyaient une partie des fonds pour l'ensemble des projets d'éducation à la Rivière-Rouge.

La colonie de la Rivière-Rouge, qui deviendra, en 1870, la capitale et le plus gros centre démographique du Manitoba, tombait alors sous la juridiction de deux paliers administratifs de la *Hudson's Bay Company*: le *Council of the Northern Department of Rupert's Land* et le *Council of Assiniboia*.

Le Council of the Northern Department of Rupert's Land

La juridiction de ce conseil s'étendait de la mer d'Hudson jusqu'aux Rocheuses et de la frontière américaine jusqu'à l'Arctique. Son mandat était le suivant:

[...] to establish such Rules and Regulations as may be considered expedient for conducting the business of said Department and in order to investigate the result of the trade of the previous year and to determine the Outfits and general arrangements for the trade of the current year conformably to the provisions of the Deed Poll of 1821 (Oliver, 1914, p. 626).

Ce conseil a contribué à la mise en place d'un système d'éducation sur son territoire en octroyant des terrains, en offrant des passages gratuits sur des navires et en donnant des subventions directes en argent comptant.

1. L'octroi de terrain

À l'arrivée des premiers missionnaires en 1818, Selkirk leur offre un terrain sur la rive est de la rivière Rouge. D'ailleurs, Dumoulin en remercie les Selkirk dans une lettre qu'il expédie à madame Selkirk:

Le domaine que My Lord a donné à la Mission est sans doute un présent digne de sa Seigneurie. C'est une des meilleures places de la Colonie remplie de bois, et de beaucoup d'autres avantages: mes remerciements pour un don si généreux sont trop insuffisants [...]⁶.

D'autres lettres font également allusion à cet octroi. Ce terrain est remis à l'Église catholique car, à l'époque, selon les personnes concernées, le devoir d'éduquer fait partie des responsabilités de l'Église. Dans son étude, M^{gr} Taché le mentionne aussi:

Il est à ma connaissance personnelle que, dans les limites de la colonie d'Assiniboia, à peu près toutes les écoles catholiques ont été construites sur des lots de terre, donnés à cette fin par la compagnie de la Baie d'Hudson (Taché, 1893, p. 14).

Le même genre d'assistance est accordé aux missionnaires protestants. De fait, la HBC a fait construire des maisons et des écoles pour les missionnaires et les enseignants dans certaines régions.

That a place of public worship be erected at the Indian village in the vicinity of Norway House for the Wesleyan Mission; the dimensions of which to be 40 feet in length by 30 feet in width with a School house of 30 ft by 24 and a residence for Mr. Jacobs the Schoolmaster; and that accommodations be provided for the Rev. Mr. Evans within the Establishment at Norway House⁷.

2. Le transport gratuit

De plus, la HBC va offrir des passages gratuits sur ses embarcations aux missionnaires qui sont aussi les enseignants, donnant ainsi un certain appui à l'éducation. Quand M^{gr} Plessis a organisé les derniers préparatifs pour le premier voyage de Dumoulin et de Provencher dans l'Ouest, il pouvait compter sur les compagnies de fourrure pour fournir le transport: «il nous sera libre d'aller ou tous quatre dans un canot fait exprès, ou deux à deux sur les canots de chaque compagnie [...] le lord Selkirk fournira de son côté et la compagnie du Nord-Ouest de l'autre [...]»⁸. Cette pratique s'est poursuivie jusqu'en 1870. M^{gr} Taché souligne que «[c']est donc une aide bien importante et bien réelle que la Compagnie a donnée aux écoles d'Assiniboia, en accordant sur ses embarcations des passages le plus souvent gratuits» (Taché, 1893, p. 15). Le passage gratuit offert sur les navires de la Compagnie était souvent le seul moyen de sortie ou d'entrée dans le district d'Assiniboia.

3. Les subventions directes

De 1825 à 1870, le *Council of the Northern Department of Rupert's Land* a versé de l'argent aux missions. Dans le procès-verbal du conseil tenu à York Factory le 13 juillet 1825, on indique que

Great benefit having been derived from the benevolent and indefatigable exertions of the Catholic Mission at Red River in the welfare, moral & religious instruction of its numerous followers, and it being observed with much satisfaction that the influence of the Mission under the direction of the Right Revd. The Bishop of Juliopolis [Taché] has been uniformly to the best interests of the Settlement and of the country at large, it is resolved

[...] That in order to mark our approbation of such laudable and disinterested conduct on the part of said Mission the sum of £50 be given towards its support together with an allowance of luxuries for its use⁹.

Cette subvention est accordée en 1831 et en 1833, date à laquelle elle est majorée à £100. Par la suite, le conseil a voté une somme identique en 1836, 1837, 1839 et au cours des années subséquentes¹⁰: «That the annual allowance to the Catholic Mission of Red River Settlement be increased to £100, and that the usual supplies, of Tea, Sugar, Wine &c., for the use of the Mission be continued»¹¹.

Lorsque M^{gr} Taché mentionne les subventions reçues de la HBC dans son histoire de l'éducation, il ajoute:

[...] Je puis assurer le lecteur, qu'au lieu de prendre cet argent pour lui-même, l'Évêque de Saint-Boniface le consacra aux oeuvres dont il était chargé, surtout à l'oeuvre des écoles qu'il ne soutenait et développait qu'avec beaucoup de difficulté (Taché, 1893, p. 15).

Le conseil a aussi encouragé l'école industrielle de M^{gr} Provencher en octroyant une subvention de £50 pour reconstruire l'édifice détruit par les flammes en 1839¹².

Au cours de la même période, la compagnie a accordé une aide semblable aux écoles protestantes. En 1836, le *Council of the Northern Department of Rupert's Land* a voté une proposition qui stipule: «That an allowance be made to the Revd. Mr. Jones of £100 in aid of the Boarding Schools under his direction for the Current Outfit»¹³. Cette subvention est, par la suite, versée annuellement.

Le Council of Assiniboia

Un autre niveau de gouvernement, le *Council of Assiniboia*, a aussi contribué aux efforts éducatifs à la Rivière-Rouge. Étant le gouvernement local de la colonie de la Rivière-Rouge, il avait sous sa juridiction les territoires qui s'étendaient sur environ quatre-vingt-dix km le long des rivières Assiniboine et Rouge, à partir de leur confluence (Oliver, 1914). «The government of Assiniboia was a proprietary government of the House of Douglas down to 1834, when Assiniboia was returned to the Hudson's Bay Company» (Morton, 1957, p. 68).

Les revenus de ce conseil étaient limités, la source principale étant les tarifs douaniers prélevés sur les

importations à la colonie. M^{gr} Taché souligne que «[l]e conseil, sans passer de règlement ou loi relativement aux écoles, les aida néanmoins dans une certaine mesure, tant par des exemptions que par des donations» (Taché, 1893, p. 16). Le conseil a accordé des exemptions sur le matériel éducatif. La loi amendée de 1861, traitant de ces exemptions, était quasiment identique à ce qui avait existé en 1851.

The following shall be admitted free from Customs Duty,
viz:

[...] All Books and Publications whether imported for use
or as Merchandise.

All Scientific Instruments, and Mechanical Tools [...]

All Stationery and School Slates¹⁴.

Le *Council of Assiniboia* faisait aussi, mais plus rarement, des contributions en argent pour appuyer les efforts dans le domaine de l'éducation. En 1851, le conseil a octroyé £100 destinés à être divisés également entre les deux groupes confessionnels dominant à la Rivière-Rouge.

Mr. Cochran moved, and Mr. LaFlèche seconded this resolution:

To weaken the mischievous and destructive energy of those violent and untamed qualities of human nature, which so frequently manifest themselves in society in a half-civilized state, and to strengthen the feelings of honourable independence, to encourage habits of industry, sobriety, and economy, it is

Resolved. That £100 be granted from the public funds, to be divided, equally, between the Bishop of Rupert's Land [anglican] and the Bishop of North West [catholique], to be applied by them at their discretion for the purposes of education.

Carried unanimously¹⁵.

Les presbytériens se sont vite empressés de demander une somme identique pour le maintien de leurs écoles. Le 13 juillet 1852, une proposition est présentée à cet effet au conseil:

Dr. Bunn moved and Mr. LaFlèche seconded this resolution:

That fifteen pounds be granted to the Rev. John Black of Frog Plains for the purposes of education, in accordance with the petition of the committee of his congregation¹⁶.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Cependant, à la réunion suivante, en décembre 1852, une autre proposition est présentée:

[...] in consideration of the additional fifteen pounds now granted for the education of the English population.

[...]

Mr. LaFlèche moved, and Dr. Bunn seconded, that fifteen pounds be granted to the Bishop of St. Boniface for the purposes of education¹⁷.

Elle est adoptée, mais le vote n'est pas unanime. Cette proposition rétablit la notion d'égalité de statut entre les catholiques et les protestants.

Ceci représente l'ensemble des dons faits aux écoles, sauf pour les £10 donnés au maître de Pointe Coupée en 1866. À cette occasion, toutefois,

[...] the Council wished it to be distinctly understood by all concerned, that it would not be continued; being given for the present year only, and that it was not to be drawn into a precedent. For the Council, while admitting the unquestionable importance of education to the children of all classes in the community, were fully aware that the funds at their disposal would not admit of systematic grants being made for that purpose, and that in the present state of affairs, the Educational wants of the Settlement must continue to be met in the same way as they have hitherto been¹⁸.

Le conseil reconnaît ainsi que l'éducation est la responsabilité du clergé et que, de toute façon, le conseil n'est pas en position, du point de vue financier, d'offrir une subvention systématique pour l'éducation. Ainsi, les subventions offertes aux deux groupes confessionnels pouvaient être utilisées en partie pour l'éducation.

D'autres sources de financement

Sans entrer dans les détails, on peut aussi rapidement mentionner d'autres sources de financement pour l'éducation à la Rivière-Rouge. Les parents et l'Église contribuaient de façon systématique à son maintien. De plus, des organisations de charité, telles que *La propagation de la foi*, y participaient de façon indirecte, en raison de leur appui important au diocèse de Saint-Boniface. De fait, la partie la plus importante des revenus pour le diocèse venait de cette organisation missionnaire:

Le grand total des ressources du Diocèse de Saint-Boniface ne dépasse pas 2000 liv. st., dont voici le détail:

De la Propagation de la Foi	1350 liv. st
De l'Honorable Compagnie de la baie d'Hudson	100 "
Rentes d'argent donné	200 "
Dons extraordinaires, casuel, dîmes, etc, environ	400 "
	2050 liv. st.

Avec cette somme (encore une fois, c'est le grand total de nos recettes et il n'y a pas longtemps qu'elles atteignent ce chiffre), nous construisons nos églises, nos chapelles, nos maisons d'école, et autres¹⁹.

Quant aux protestants, une bonne partie de leurs fonds venait d'organisations identiques, telles que la *Christian Missionary Society*.

Le ministre protestant qu'il y a à St Boniface [*sic*] est selon les apparences, doué de beaucoup de vertus morales; il a de grands encouragements de la compagnie des missions en Angleterre; il peut, dit-on, tirer sur elle pour 10,000 louis par an [...]²⁰

On peut donc conclure que les écoles de la colonie, fondées et dirigées par le clergé, étaient bel et bien des écoles confessionnelles. Il est clair qu'avant 1870, la *Hudson's Bay Company*, représentée par le *Council of the Northern Department of Rupert's Land* et le *Council of Assiniboia*, reconnaissait la valeur des écoles dans la colonie et appuyait ces bonnes oeuvres en versant des subventions annuelles au clergé. Ces versements ne comprenaient qu'une fraction des montants nécessaires à l'éducation, et les sociétés missionnaires versaient des sommes plus importantes pour subvenir aux besoins des écoles. N'ayant pas établi de système scolaire public, les administrateurs de la colonie ont néanmoins fourni un appui aux écoles par d'autres moyens, tels que la donation de lots de terre pour construire les écoles et le transport des enseignants. Ces gestes, moins quantifiables que des versements monétaires, peuvent être considérés comme des appuis matériels et moraux de la HBC à l'éducation dans la colonie de la Rivière-Rouge.

NOTES

1. Lors de son arrivée à la Rivière-Rouge en 1845, Alexandre Taché est novice dans l'ordre des oblats de Marie-Immaculée; il est ordonné prêtre à l'automne de la même année. Nommé évêque coadjuteur de M^{gr} Provencher en 1850, il lui succède comme évêque de Saint-Boniface en 1853. Il demeura à la Rivière-Rouge jusqu'à sa mort en 1894.

2. Archives archiépiscopales de Québec (AAQ), livre 4, p. 190-191, lettre de Plessis à Dumoulin et Provencher, 20 avril 1818.
3. Archives archiépiscopales de Saint-Boniface (AASB), Fonds Provencher, lettre de Dumoulin à Plessis, 5 janvier 1819.
4. AASB, Fonds Provencher, lettre de Provencher à Plessis, 5 janvier 1819.
5. «L'affidavit de Mgr Taché», *The Manitoba Reports*, vol. 7, p. 276.
6. Archives publiques du Canada (APC), *Selkirk Transcripts*, 16: 5314 C, lettre de Dumoulin à lady Selkirk, 27 août 1818. [lettre publiée dans Nute (1942, p. 142-143)]
7. Procès-verbal du *Council of the Northern Department of Rupert's Land*, Red River Settlement, 14 juin 1841. APC, Archives de la Hudson's Bay Company (AHBC). [document publié dans Oliver (1914, vol. 2, p. 830)]
8. AAQ, lettre de Tabeau à Plessis, 31 mars 1818. [lettre publiée dans Nute (1942, p. 39-40)]
9. *Procès-verbal du Council of the Northern Department of Rupert's Land*, York Factory, 3 juillet 1825, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 1, p. 653)]
10. Les procès-verbaux du *Council of the Northern Department of Rupert's Land* de 1836 à 1843 sont publiés dans Oliver (1914, vol. 2, p. 737, 769, 787, 811, 827, 847 et 863). Les copies originales sont aux Archives publiques du Canada et aux Archives de la *Hudson's Bay Company*.
11. Procès-verbal du *Council of the Northern Department of Rupert's Land*, York Factory, 8 juin 1833, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 2, p. 721)]
12. Procès-verbal du *Council of the Northern Department of Rupert's Land*, 6 juin 1839, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 2, p. 787)]
13. Procès-verbal du *Council of the Northern Department of Rupert's Land*, 21 juin 1836, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 2, p. 738)]
14. *Minutes of a meeting of the Governor and Council of Assiniboia*, 14 mars 1861, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 1, p. 473)]
15. *Minutes of a meeting of the Governor and Council of Assiniboia*, 1^{er} mai 1851, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 1, p. 365)]
16. *Minutes of a meeting of the Governor and Council of Assiniboia*, 13 juillet 1852, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 1, p. 387)]

17. *Minutes of a meeting of the Governor and Council of Assiniboia*, 13 juillet 1852 et 9 décembre 1852, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 1, p. 387-388)]
18. *Minutes of a meeting of the Governor and Council of Assiniboia*, 22 février 1866, APC, AHBC. [document publié dans Oliver (1914, vol. 1, p. 562)]
19. AASB, Fonds Taché, lettre de Taché à Dawson, 7 février 1859. [lettre publiée dans *Les Cloches de Saint-Boniface* (vol. 40, n° 3, p. 76-77)]
20. AAQ, lettre de Dumoulin à Plessis, 6 janvier 1821. [lettre publiée dans Nute (1942, p. 283-286)]

BIBLIOGRAPHIE

- MORTON, W. L. (1957) *Manitoba: A History*, Toronto, University of Toronto Press, 519 p.
- NUTE, Grace Lee (1942) *Documents Relating to Northwest Missions 1815-1827*, Saint Paul, Minnesota Historical Society, 469 p.
- OLIVER, E. H. (dir.) (1914) *The Canadian North-West, Its Early Development and Legislative Records: Minutes of the Councils of the Red River Colony and the Northern Department of Rupert's Land*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1348 p. (2 vol.)
- TACHÉ, Alexandre (1893) *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, Saint-Boniface, Imprimerie Le Manitoba, 127 p.
- TAILLEFER, Jean-Marie (1988) *Les Franco-Manitobains et l'éducation, 1870-1970: une étude quantitative*, thèse (Ph. D.), Faculty of Graduate Studies, University of Manitoba, 483 p.

(Acceptation définitive en avril 1994)